



## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal de la commune d'Esbly se réunira à la mairie, **salle du Conseil municipal**, en séance publique, le **MARDI 30 SEPTEMBRE 2025** à **19 H 30**.

-oOo-

### **ORDRE DU JOUR**

- ✓ Désignation du Secrétaire de séance  
(article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales - CGCT)

-oOo-

#### **I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE**

- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 24 juin 2025

#### **II - FINANCES LOCALES**

1. Décision modificative n°02-2025 – Budget Primitif 2025

#### **III – ENFANCE – JEUNESSE – ÉDUCATION**

2. Attribution d'une subvention à l'USEP de l'école élémentaire du Centre au titre de l'année scolaire 2025/2026 – Soutien pour la classe d'environnement  
3. Prise en charge des frais de scolarité pour l'accueil d'un enfant Esblygeois en Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) à Villenoy  
4. Modification du règlement de fonctionnement des activités « Enfance » - périscolaires et extrascolaires

#### **IV – VIE ASSOCIATIVE - SUBVENTION**

5. Attribution d'une subvention ponctuelle à l'association « F.S. Football » au titre de l'année 2025 - rectificatif

#### **V – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

6. Avis du Conseil municipal sur les dérogations au repos dominical des commerces de détail accordées par le Maire au titre de l'année 2026

#### **VI – URBANISME**

7. Acquisition d'une parcelle cadastrée section I numéro 114, sise allée des Rossignols à Esbly

#### **VII – PERSONNEL COMMUNAL**

8. Tableau modificatif des emplois et des effectifs de la commune au 1er octobre 2025 : créations et suppressions de postes

#### **VIII – INTERCOMMUNALITÉ**

9. Modification des statuts de Val d'Europe Agglomération : compétences supplémentaires concernant le soutien des politiques en matière d'emploi, d'insertion professionnelle et sociale des jeunes, et l'éclairage d'ornementation  
10. Présentation du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération de Val d'Europe Agglomération pour l'année 2024

.../...

**IX - DÉCISIONS DU MAIRE**

11. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

**X - QUESTIONS DIVERSES**

-oOo-

Fait à Esbly, le 22 septembre 2025



Le Maire,

Ghislain DELVAUX.